



RÈGLEMENT FINANCIER 2020/2021

	École	Collège
1^{er} enfant	360 € annuel	400 € annuel
2^{ème} enfant	324 €	360 €
3^{ème} enfant	306 €	300 €
Acompte par enfant (à déduire de la scolarité)	30 €	30 €
Frais de dossier par enfant	40 €	40 €
Garderie	0.80 € le quart d'heure	-
Cantine (maternelle)	4,60 €	-
Étude soir	-	3 € l'heure
Cotisation APEL	25 € par famille et par an	

Quelques précisions : le règlement financier comprend les frais de scolarité, le forfait lié aux activités extrascolaires, sorties, achats matériel spécifique (40 euros école, 40 euros collège), la cotisation UDOGEC, le portail informatique ainsi que l'assurance scolaire. Les manuels scolaires sont fournis par l'établissement, une petite liste de fournitures scolaires sera demandée aux familles.

APEL : L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». Elle finance, grâce à ses actions et aux adhésions des familles, de nombreux projets pédagogiques, des intervenants, des achats de matériel et participe financièrement aux voyages scolaires. Vous trouverez dans ce dossier, un document de présentation plus détaillé.

Cette cotisation est volontaire et sera prélevée sur facture par l'OGEC, reversée ensuite à l'APEL. Si vous ne souhaitez pas adhérer merci de le signifier par mail : apelfeillens@gmail.com avant le 20 septembre 2020.

Règlement : le règlement de la scolarité se fera :

- en 10 fois (le 10 de chaque mois de septembre à juin)
- en 1 fois (le 10 octobre)
- Les règlements s'effectuent par prélèvements, virements, chèques ou espèces.

Un échéancier vous sera transmis courant septembre.

Ce règlement concerne uniquement les frais de scolarité, les frais de garderie/cantine feront l'objet d'une facturation séparée.

Les règlements s'effectuent auprès de Mme GAILLARD (comptable de l'établissement, ligne directe : 03.85.30.18.37) à l'adresse suivante :

Collège Saint Charles, Service Comptabilité, 79 Rue de l'Église, 01570 FEILLENS

Information : Pour que l'inscription de votre enfant soit définitive, vous devez être à jour auprès du service comptable de l'établissement à la date du 10 juillet 2020.